

INFORMATIONS GÉNÉRALES
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
BTS MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

RENTRÉE DES ETUDIANTS

Mardi 5 septembre 2023

Pour les étudiants de 2ème année :

Installation des étudiants internes dans les chambres entre 8 h et 10 h.

Les étudiants externes et demi-pensionnaires arrivent donc à 10 h 00 précises.

De 10 h 00 à 12 h 00 : accueil par les professeurs principaux

12 h 00 : pause déjeuner (restauration assurée dès cette journée pour les demi-pensionnaires ou internes)

Pour les étudiants de 1ère année :

Installation des étudiants internes dans les chambres entre 13 h 30 et 14 h 30.

Les étudiants externes et demi-pensionnaires arrivent donc à 14 h 30 précises.

14 h 30 : Accueil des étudiants par les professeurs principaux.

L'emploi du temps sera communiqué aux étudiants le jour de la rentrée.

HORAIRES HEBDOMADAIRES

Du lundi au vendredi : entrée dans l'établissement à partir de 7 h 45

Début des cours à 8 h 00 (sauf le lundi, à 9 h 00). Les étudiants doivent être entrés dans l'établissement au moins 5 minutes avant le début des cours.

VÉHICULES

Les étudiants ne sont pas autorisés à stationner leur véhicule dans l'établissement.

Un emplacement est réservé pour les bicyclettes, vélomoteurs et motos qui sont obligatoirement munis d'un antivol. Les engins motorisés doivent être conformes aux normes en vigueur (éclairage, bruit...). **Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.**

Les étudiants ne se déplacent pas avec leur casque dans l'établissement. Ils peuvent le déposer dans le local du BDE (Bureau des Etudiants).

TENUE DES ÉTUDIANTS

L'usage du tabac est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement. La tenue vestimentaire et la coupe de cheveux doivent être conformes aux attentes de l'établissement (correctes et non excentriques). Le piercing est interdit. Pour les garçons, le port de la boucle d'oreille et de la casquette n'est pas autorisé.

Tout objet dangereux (cutter, bombe aérosol de défense, pointeur laser...) est formellement interdit dans l'enceinte du lycée. L'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'enceinte du lycée. Une certaine tolérance peut être observée dans l'enceinte du bâtiment audiovisuel et dans le cadre d'activités pédagogiques.

RÉSULTATS SCOLAIRES

Les bulletins scolaires sont publiés sur le site internet « Ecole Directe », les résultats scolaires, les retards et/ou absences sont également consultables sur ce site (code d'accès envoyé courant septembre).

R.G.P.D.

En vertu de la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données, nous pouvons être amenés, tout en respectant la loi informatique et liberté, à communiquer certaines informations vous concernant : - Soit auprès de l'A.P.E.L (association des parents d'élèves) - Soit auprès de l'organisme en charge de la réalisation de notre brochure de présentation du groupe Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que certaines de ces données soient transmises, nous vous saurions gré de bien vouloir nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 15 septembre 2023

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A. P. E. L.)

Sa présidente sera heureuse d'accueillir votre candidature pour être **correspondant de classe** et/ou faire partie du **Conseil d'Administration** de l'A. P. E. L.

L'**Assemblée Générale** se déroulera début octobre dans les locaux du Lycée Saint-Jean-Baptiste de La Salle.

CONDITIONS FINANCIERES

Nos tarifs sont basés sur le montant de l'imposition, il vous appartient donc de vous situer dans la catégorie que vous trouvez ci-dessous :

Catégories	Impôt 2022 sur le revenu net 2021	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	1 992€
B	Entre 1 000 et 3 000 €	2 320 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	2 546€
D	Supérieur à 7 000 €	2 833 €

Merci de nous fournir votre avis d'imposition (si cela n'a pas déjà été fait à l'inscription).

Demi-pension : 1334 €

Internat : 4 759 € (frais de restauration inclus)

La présence aux repas (soir et matin) est obligatoire.

Toute absence prévisible dans le cadre de l'internat doit être signalée 48 heures à l'avance.

Les étudiants peuvent occasionnellement déjeuner à la cantine du lycée. Les tickets sont en vente au bureau d'accueil au prix de **8.50 €**. Les étudiants disposent également d'un foyer avec une cafétéria (paiement par carte)

La contribution familiale, la demi-pension sont calculées pour l'année. Les tarifs annuels tiennent compte des périodes de stage en entreprise ou d'examen.

A ces tarifs, il convient d'ajouter :

- une somme d'environ **180 €** pour l'Assurance accident de travail, Cotisations (A.P.E.L., Enseignement Privé), Fournitures diverses (photocopies, papeterie).

MODE DE REGLEMENT

La facture ANNUELLE est adressée à chaque famille **fin septembre sur le site Ecole Directe**.
Son règlement s'effectue par **prélèvements automatiques mensuels**.

Premier prélèvement : le 7 octobre
Dernier prélèvement : le 7 juin
soit au total 9 prélèvements mensuels.

Pour cela, veuillez compléter et signer le mandat de prélèvement accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

VACANCES SCOLAIRES

(sous réserve de modifications du Ministère de l'Education Nationale)

Toussaint :

Du vendredi 20 octobre après les cours au lundi 6 novembre au matin.

Noël :

Du vendredi 22 décembre après les cours au lundi 8 janvier au matin.

Hiver :

Du vendredi 23 février après les cours au lundi 11 mars au matin.

Printemps :

Du vendredi 19 avril après les cours au lundi 6 mai au matin.

Eté :

Le vendredi 6 juillet après les cours.

Aucune dérogation à ces dates ne peut être accordée

INTERNAT

Les internes ne sont pas hébergés le week-end. Les élèves internes rentrent le lundi matin pour la reprise des cours à 9 h 00. Le règlement d'internat est communiqué aux élèves en début d'année scolaire. La composition du trousseau est laissée à la liberté des familles.

L'élève apporte une alèse imperméable (format 90 x 190). Le couchage est laissé au libre choix de la famille. Il apporte également pour sa table de travail une lampe de bureau avec double isolation électrique et une multiprise avec interrupteur. Le lycée n'assure pas le blanchissage. Il est indispensable que l'élève possède son nécessaire de toilette et de change pour la semaine.

Coordonnées de l'internat : **07 86 86 07 52 (de 18 h à 23 h et de 6 h à 8 h)**



internat@gdls-reims.com



Samedi 27 janvier 2024

**Les étudiants seront sollicités,
Réservez dès maintenant ces dates !**

Coordonnées utiles

Bureau d'accueil rue de Contrai :

☎ 03.26.77.17.00

@ accueil.sjbs@gdls-reims.com

Secrétariat Campus

☎ 03.26.77.17.06

@ secretariat.campus@gdls-reims.com

Service comptabilité :

☎ 03.26.77.16.94

@ f.lemeur@gdls-reims.com

Internat :

☎ 07.86.86.07.52

@ internat@gdls-reims.com

Pour toute communication avec l'établissement, merci de privilégier « ECOLE DIRECTE » (vos identifiants et mots de passe vous seront envoyés par courrier courant septembre).